

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Entretien

Vanessa Hinder

« Les TPE ont un intérêt à négocier par référendum »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

CHRONIQUE

Page 5

■ Constitutionnel

Par Michel Verpeaux, Laurence Baghestani, Anne-Charlène Bezzina, Bertrand-Léo Combrade, Margaux Bouaziz et Christine Rimbault

Chronique de droit constitutionnel jurisprudentiel

(2^e semestre 2017)

(6^e partie)

CULTURE

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

À qui est destiné le trône de Napoléon ?

ACTUALITÉ

Entretien



« Les TPE ont un intérêt à négocier par référendum » ¹⁴²ⁿ⁶

Entretien avec **Vanessa HINDER**, avocate au barreau de Lyon, spécialisée en droit social, cabinet Cornet Vincent Ségurel

Propos recueillis par **Sophie TARDY-JOUBERT**

En décembre dernier, le gouvernement publiait un bilan d'étape, un an après l'adoption des ordonnances *Pénicaud*. Le comité d'évaluation donnait notamment des premiers chiffres sur l'utilisation du référendum d'entreprise, mesure qui avait été accueillie avec beaucoup de défiance par les syndicats. Que change ce texte dans l'organisation des entreprises ? Comment s'en sont-elles emparées ? Pour les Petites Affiches, Vanessa Hinder, avocate en droit social au sein du cabinet Cornet Vincent Ségurel à Lyon, analyse la mise en pratique de cette nouvelle disposition.

Les Petites Affiches : Qu'est-ce qu'un référendum d'entreprise ?

Vanessa Hinder : C'est une consultation des salariés qui a pour but de valider un accord d'entreprise, une définition qu'on oppose traditionnellement à l'accord d'entreprise dit majoritaire, c'est-à-dire conclu avec des syndicats qui ont obtenu au moins 50 % des suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles.

LPA : Quelle est donc la nouveauté de ces ordonnances ?

V.H. : La nouveauté n'est pas l'existence du référendum d'entreprise, mais sa généralisation notamment dans les TPE. En réalité, le référendum existait déjà dans les

TPE par exemple pour les accords d'intéressement ou pour la mise en place d'un régime de protection sociale complémentaire. Les sujets pouvant faire l'objet d'un référendum sont désormais bien plus nombreux dans les entreprises de moins de 11 salariés ou celles de 11 à 20 salariés dépourvues de CSE. Par ailleurs, la possibilité de négocier notamment avec des salariés mandatés puis de faire valider le texte par référendum existait déjà, mais les thèmes ont été élargis. Il est également possible de faire valider un accord dit minoritaire par référendum des salariés, à condition que les syndicats signataires aient obtenu au moins 30 % des suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34